Une terre d'histoire
Exideuil sur Vienne

INFORMATION MUNICIPALE

Bulletin n°20
Juin 2017

Mot du Maire

Mes chèr(e)s administré(e)s,
Je ne peux débuter ce mot sans avoir une pensée pour toutes les victimes des évènements tragiques, qu'elles soient en France ou à l'étranger.
Nous sommes donc obligés d'appliquer, même dans notre petite commune, les recommandations de sécurité pour toutes les manifestations. Pour Nuit en fête, des consignes strictes seront appliquées conformément à la demande de la Préfecture.
Comme toutes les communes de France, Exideuil subit une baisse des dotations de l'état. La mise en conformité des bâtiments comme la voirie, engendrent des dépenses supplémentaires mais nous avons réussi à équilibrer les budgets sans augmentation de la fiscalité.
A l'intérieur de l'information municipale, vous trouverez le budget détaillé.
Dans ces moments de difficultés, de chômage, d'incertitude du lendemain où la crise touche de nombreuses familles, je vous souhaite courage et énergie. Vous trouverez en dernière page l'agenda des manifestations estivales qui égayeront vos vacances.

Le maire, Jean François DUVERGNE

Repas des Aînés

Tradition oblige, le repas des aînés, offert par la municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), est un évènement marquant dans les festivités de notre commune.
Le 08 mai, 149 personnes se sont retrouvées, installées sur des tables rondes, achetées pour l'occasion, dans la salle de la Soulène autour d'un repas très apprécié, concocté par le traiteur Le Temps d'une Pause, tenu par Mr DARDILLAC Emmanuel.
Au menu : Velouté de Légumes, Terrine de poisson sauce Aurore et son bouquet de crevettes, sorbet citron/vodka, rôti de bœuf du Limousin aux échalotes confites, Gratin de pommes de terre et tomate au four aux herbes de Provence, Duo de fromages et sa salade verte, Crumble aux pommes caramel et chantilly, café.
L'ambiance musicale était assurée par l'orchestre « Les Ans Chantés », emmenée par Mme BALUTEAU. Les chansons étaient reprises en chœur et certains ont même esquissé quelques pas de danse.
Cette journée fut chaleureuse et conviviale grâce à la bonne humeur de chacun. Les retrouvailles se sont mêlées aux gais souvenirs et aux dernières nouvelles.
Les membres du CCAS vont apporter un colis à domicile à ceux qui n'ont pu se déplacer et qui ont 80 ans et plus.

A l'année prochaine !

Horaires d'ouverture de la mairie
Du Lundi au Vendredi
De 9 H à 12 H 30
Et de 14 H à 17 H 00
Sauf le jeudi après-midi
Fermé physiquement et téléphoniquement
Au public

Directeur de la publication
Jean-François DUVERGNE

Responsables de la rédaction
Virginie GOURSAUD
Isabelle DARDILLAC
Fabienne PALARD

Imprimé par la
Mairie d'Exideuil

Mairie
Place de l'Eglise
16150 Exideuil-sur-Vienne
Tél. 05 45 89 01 29
Fax: 05 45 89 34 54

communedexideuil@wanadoo.fr
www.exideuilsurvienne.com

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

CEDIF
Centre d'Etude pour le Développement, l'insertion et la Formation

Entreprise Sociale et Solidaire
BLANCHISSERIE
REPASSAGE
RETOUCHE - CONFECTION
COLLECTE ET LIVRAISON
BOUTIQUE SOLIDAIRE DEFI BOUTIK

Nouveauté à votre Agence Postale
un Point Relais Service Collecte et Livraison
Dépôt le Vendredi – Retrait le Jeudi ou
Dépôt le Mercredi – Retrait le Lundi
Aux horaires de l'Agence Postale 9h-12h30 et 14h-15h

Lavage Séchage Repassage (minimum 4 Kg de linge familial) : 5.15 €/kg
Repassage : 12.10 €/h
Exemples Tarifs à la pièce :
Couette synthétique 1 pers. : 12.60 €
Couette synthétique 2 pers. : 17.60 €
Couette plume 1 pers. : 15.60 €
Couette plume 2 pers. : 20.60 €
Couverture / Boutis 2 pers. : 18.60 €

Pour d'autres catégories d'articles, Contactez nous :
CEDIF, 1 rue Auguste Duclaud - BP 90024 - *16500 CONFOLENS*
Tél. : 05.45.85.42.96 - Fax: 05.45.85.42.98 –
email : cedif@wanadoo.fr
SIRET: 401 090 576 000 26 - Code APE : 8899B

B U G D E T 2017

Vote des Taux d'imposition

Le maintien des taux pour 2017 est voté à la majorité des voix, à savoir :

⇨Taxe d'habitation : **13.40 %**
⇨Taxe foncière sur les propriétés bâties : **12.29 %**
⇨ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **48.53 %**
⇨ Contribution Foncière des Entreprises : **17.74 %**

Vote des Budgets Primitifs 2017

☞ **Budget Assainissement** : Equilibré en recettes et dépenses

- de fonctionnement à 82 263.00 €
- d'investissement à 250 707.00 €

☞ **Budget Lotissement Vigne du Couder** : Equilibré en recettes et dépenses

- - de fonctionnement à 104 291,00 €
- d'investissement à 104 286,00 €

☞ **Budget Commune** : Equilibré en recettes et dépenses
- de fonctionnement à **1 496 118,00 €**
- d'investissement à **468 273,00 €**

Dernières décisions du Conseil Municipal

Assainissement / future station d'épuration : choix du bureau d'étude

Quatre bureaux d'étude ont été sollicités pour répondre au marché de prestations intellectuelles concernant le renouvellement et l'extension de la station d'épuration, plus précisément sur l'analyse de l'état initial, la définition de l'acceptabilité du milieu récepteur et la rédaction du document d'incidence.

Deux dossiers sont parvenus en mairie, et suite à la réunion de la commission d'appel d'offre, le bureau d'étude NCA Environnement a été retenu pour un montant de 4536,00 € TTC. Le conseil municipal accepte. Une notification de marché sera adressée audit bureau d'étude.

Lotissement « Vigne du Couder »

Afin de réaliser le projet d'aménagement du lotissement, la commune va faire appel à l'ATD16 (Agence Technique de la Charente) pour l'assistance à Maîtrise d'ouvrage. L'opération est évaluée à 344 262 € HT. Des subventions vont être sollicitées auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, du Syndicat de Pays et de la Communauté de communes.

Numérotation des rues

Le projet de numérotation et de dénomination des rues est pratiquement terminé ; plusieurs réunions de travail ont eu lieu et certains administrés ont même donné quelques idées sur des dénominations de rue.

Une dernière réunion a été programmée pour finaliser le nom des rues et le dossier a été envoyé à l'IGN pour la géolocalisation.

Les plaques numérotées seront achetées par la commune et installées par les administrés. Une attestation de domicile sera remise à chaque foyer pour qu'il puisse faire tous les changements d'adresse nécessaires auprès des différents services.

Section de fonctionnement

DEPENSES : 1 496 118 €uros

Charges à caractère général	430 200.00
Charges de Personnel	640 500.00
Charges de gestions courante	101 572.00
Charges financières	22 000.00
Charges exceptionnelles	100.00
Opération Ordre de transfert entre sect°	11 814.00
Dépense Imprévue	10 000.00
Virement à la Section Investissement	279 932.00
Reversement sur Recettes	

RECETTES : 1 496 118 €uros

Atténuation de Charge	79 200.00
Produits d'Exploitation	39 930.00
Impôts et Taxes	845 675.00
Dotation Subventions	144 657.00
Dotation Globale de Fonctionnement	105 800.00
Résultat reporté	23 350.69
Diverses Recettes	
Produits de gestion Courante	27 000.00
Produit Financier	20.31
Opération Transfert	40 000.00
Produit Exceptionnel	485.00

Section d'investissement

DEPENSES : 468 273 €uros

Transfert Section (travaux Régie)	40 000.00
Dépenses d'Equipement	312 267.00
Autres Immob. Financières	17 005.00
Capital des emprunts	67 000.20
Opérations Patrimoniales	-
Déficit reporté	- 32 000.80

RECETTES : 468 273 €uros

Subventions sur les programmes	41 600.00
D'investissement Emprunts	
Fonds de compensation de la TVA	51 926.20
Excédents de fonctionnement capitalisés	46 000.80
Produits des cessions	37 000.00
Prélèvement sur Recettes	279 932.00
De fonctionnement	
Transfert de section	11 814.00
Opérations Patrimoniales	

DIVERSES INFORMATIONS

Travaux voirie

Conformément à l'Agenda programmé des ERP (Etablissement Recevant du Public), le montant global des travaux pour la commune d'Exideuil sur Vienne s'élève à 96 030.00 € H.T- subventionnés à 40 % soit 38 412 € H.T.
La commune doit mettre au norme les espaces publics. Une 1ère tranche pour l'année 2017 vient de commencer : L'entreprise BISSIRIEIX TERRASSEMENT a été mandatée par la commune pour la réalisation de l'abaissement des trottoirs au niveau des passages piétons du bourg dans le cadre de la PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics). Montant de l'opération : 17 178.00 € H.T

Ralentisseurs

Nous avons constaté une vitesse excessive sur notre commune sur certaines voies. Pour la sécurité de tous, piétons, automobilistes, cyclistes, la municipalité envisage la création de plusieurs ralentisseurs et la modification de la signalisation à certains carrefours, notamment au niveau de l'Agence Postale. Ces changements à venir visent à améliorer le confort de vie des habitants et usagers de la commune, nous vous remercions de votre compréhension.
C'est dommage d'en arriver là mais seuls les ralentisseurs seront efficaces.

Achat Mini-Tracteur KUBOTA

Ce nouvel investissement acheté à la Société LIMAGRI MOREAU de Confolens pour le service technique, est arrivé en mai.
Tracteur polyvalent puisque les équipements sont attelés.
Pour l'instant, c'est une tondeuse arrière d'1.40 m.
L'acquisition s'élève à 19 550 € TTC.
D'autres matériels de désherbage viendront compléter l'équipement si obtention de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

PLU

Celui-ci est opérationnel et approuvé depuis le 22 avril 2017. Désormais, les demandes de travaux, de permis de construire, de certificat d'urbanisme …. seront déposées en mairie mais instruites à la Communauté de Communes de Charente Limousine.

Info scolaire

ATS (Alarme Télécom Service) Champniers

Les consignes nationales du plan Vigipirate exigent que les municipalités sécurisent l'accès aux services et bâtiments publics, notamment les écoles.

Nous avons donc sollicité une société de système sécurisé afin de garantir l'identité des personnes souhaitant entrer dans l'école.

Le système retenu est celui d'une caméra vidéo sous le hall avec plusieurs boutons pour sonner dans différentes parties de l'école.

Nous sommes en cours de procédure avec la Préfecture et espérons pouvoir mettre en place ce dispositif dès la rentrée scolaire de septembre 2017.

Nous vous remercions de votre compréhension suite aux modifications d'usage qui seront occasionnées.

Plan « Préfectures nouvelle génération » : évolutions concernant la délivrance des titres

Le Plan Préfecture Nouvelle Génération est une réforme d'ampleur qui vise à moderniser le service public en s'appuyant sur la numérisation et les télé-procédures pour modifier les conditions de délivrance des titres réglementaires par les préfectures, à l'exception des titres pour les étrangers.
Concernant Exideuil, depuis le 15 mars 2017, il n'est plus possible de déposer de dossiers papier relatifs aux demandes de carte nationale d'identité. Le traitement des demandes est dématérialisé et Chabanais est la commune la plus proche géographiquement pour prendre les demandes au même titre que les passeports, étant équipée d'un dispositif de recueil. Néanmoins, la commune d'Exideuil s'est déclarée volontaire pour accompagner les usagers dans cette nouvelle démarche administrative.
Pour information, ce plan sera étendu aux permis de conduire et cartes grises au 1er novembre 2017 ; les guichets précités des préfectures seront fermés et les demandes seront aussi dématérialisées (télé-procédure).

Plan d'entretien communal

Mr le Maire rappelle que la loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 a prévu l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités locales pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et les voiries à compter du 1er janvier 2017.

Dans cette perspective, le syndicat agricole FREDON Poitou-Charentes (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) nous propose de réaliser un plan d'entretien communal qui permettra notamment de créer et affiner la gestion différenciée des espaces publics, réaliser un audit des pratiques phytosanitaires, élaborer un outil d'aide à la décision et cartographier les surfaces entretenues grâce à un SIG (Système d'Information Géographique).
Le coût de cette mission pour notre collectivité s'élève à 6 006.67 € TTC soit un coût de l'opération de 7 208.00 € TTC.
Une subvention possible de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne peut être sollicitée pour 3 604.00 € (60% du H.T). Soit un reste à charge pour la commune de 3 604.00 € (Opération : 2 402.67 € + TVA 1 201.33 €).
Le Conseil Municipal, a émis un avis favorable pour lancer l'étude avec La FREDON d'un montant de 7 208.00 € TTC et solliciter toutes les aides financières possibles.

DIVAGATION DES ANIMAUX

Avis aux propriétaires d'animaux :

Sans cesse, le maire ou les adjoints sont dérangés, de nuit comme de jour, même les weekends, pour des animaux errants sur les voies publiques. Sur tout le territoire communal, le maire est responsable.
Désormais, la gendarmerie appliquera une amende de 135.00 €uros et les chiens seront récupérés par la fourrière.
Pour récupérer votre animal, il vous en coûtera 400.00 €uros.

Collecte des poches jaunes et noires

Merci de bien suivre le calendrier des collectes des sacs jaunes et noirs (calendrier disponible sur le site internet de la mairie, de Calitom ou sous format papier à la mairie). Si, la veille du ramassage, c'est un jour férié, la collecte se fera avec un jour de retard.

Les sacs doivent être déposés uniquement la veille.

Quelques brèves en vrac!

Etat Civil

Bienvenue à :
Sheriline-Loreleï, Rose-Marie, Laëtitia, Aïdelyze GARROT
Maëlyne, Jeanne LESCURE

Décès :
Wayne, Francis, Patrick BRYCE
Lucien RIVET
Léonie RIVET née CORMENIER
Lucien, Jean DEVAINE

Rendez-vous à ne pas manquer

24 juin : Nuit en fête
28 juin : Assemblée Générale de la Gymnastique
15 juillet : Scène ouverte « Au cœur d'Exideuil »
23 juillet : Concours de pétanque
05 août : Puy du Fou Foyer d'Exideuil
09 septembre : Méchoui de la chasse
30 septembre : Loto du foyer
14 octobre : 40 ans du Cyclo-club
28 octobre : Loto du téléthon
31 octobre : Boom d'Halloween « Au cœur d'Exideuil »
03 novembre : Loto téléthon
11 novembre : Loto du foot
24 novembre : Collecte de sang
26 novembre : Loto du Cyclo

La Vie des associations communales

1937- 2017

80 Ans de l'Histoire
de l'Union Sportive d'Exideuil
A eu lieu le samedi 10 juin 2017
Au Stade de la Soulène

Un grand merci aux bénévoles de ce club qui ont œuvré pour organiser la journée d'anniversaire qui s'est déroulée sous un beau soleil.

Exposition de photos, boutique, matchs des jeunes et des anciens, gala féminin étaient au programme.

La manifestation s'est terminée par un repas qui a rassemblé 200 participants.

Informations Jeunesse Petit rappel

Pass'natation

Objectif : Permettre aux jeunes d'accéder à l'apprentissage de la natation.
Qui peut en bénéficier ?
Tout enfant de **6 ans à 16 ans** issu de familles résidant sur Exideuil sur Vienne, qui ne bénéficie pas du « pass'Charente natation ».
Comment ça marche ? Un coupon de réduction par enfant de 50 euros, utilisable dans l'une des piscines communautaires partenaires (Charente Limousine ou Porte Océane du Limousin, **est à retirer en mairie par les parents jusqu'au 31 décembre de l'année N**, à remettre au maître nageur qui déduit alors 50 euros du coût des frais d'apprentissage aux cours de natation.
Cette offre n'est valable qu'une seule fois pour **permettre à l'enfant d'apprendre à nager et non pour se perfectionner.**

Pass'sport Nouveau

Qui peut en bénéficier ? Enfant âgé de **+ 6 ans jusqu'au 18ème anniversaire** issu de familles résidant sur Exideuil sur Vienne, scolarisé en école primaire, collège ou équivalents, lycée ainsi qu'une extension des conditions le 26 septembre 2013 aux enfants non domiciliés sur la commune mais scolarisés en école primaire d'Exideuil sur Vienne.

Comment ca marche ? Un coupon de réduction par enfant de 20 euros **est à retirer en mairie par les parents avant le 30 septembre de l'année N**, à remettre au club sportif partenaire qui déduit alors 20 euros du coût de l'adhésion ou la licence.

Subventions au titre de séjours dans le cadre scolaire RAPPEL

Qui peut en bénéficier ? Les enfants scolarisés en école primaire d'Exideuil, au collège et lycées privés ou publics (jusqu'en classe de terminale).

Comment ca marche ? Une aide aux enfants demeurant sur la commune peut être attribuée par la commission du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), à hauteur de 50 % de la dépense restant à la charge de la famille. Aide plafonnée à 200 €uros dans le cadre d'un projet d'école ou d'établissement pour les classes transplantées, les séjours linguistiques, les séjours culturels. Aide octroyée une fois par an et par enfant.

L'attribution de cette aide n'est pas de droit.
Seul le dossier des familles qui en feront la demande pourront en bénéficier (document à retirer en mairie avant le séjour).

NUIT EN FÊTE

AKAN KHELEN
Balkan No'Made Music

LISE DELLAC
Folk / blues

CLARA SANCHEZ
Solo chansons françaises

MAQUILLAGE

JEUX EN BOIS

LA QUINTE
Déboires et maux d'amour

LIMOUZI'K BAND
Orchestre festif / Univers des bandas

JAZZ A LA CARTE
Jazz, swing, latino-américain, classique

OPACAD
Chorale d'Exideuil

ARTISTES DE RUE
(au chapeau)

EXPOSITION DE DECORS FAITS PAR LES ELEVES DE L'ECOLE D'EXIDEUIL

FEU D'ARTIFICE MUSICAL ET NAUTIQUE

À partir de 19H
Buvette
Restauration

SAMEDI 24 JUIN

Entrée libre

EXIDEUIL (16)

IPNS NE PAS JETER SUR VOIE PUBLIQUE

Avec le soutien de:

- SAÏCA PACK
- AGUR
- MUTUELLE DE POITIERS
- STATION ELAN
- BISSIRIEIX TERRASSEMENT

Exideuil

EST CHARENTE 2014 EST PARTENARIAT

NUIT EN FÊTE
EXIDEUIL SUR VIENNE
Samedi 24 juin 2017

La municipalité d'Exideuil sur Vienne organise sa traditionnelle « Nuit en fête » avec un **feu d'artifice musical et nautique**, le 24 juin dès 19h.
Les associations locales et les commerçants d'Exideuil s'unissent pour l'organisation de la buvette et de la restauration dès le début des festivités.
L'entrée et les animations sont gratuites. Le programme est le suivant :

* 2 scènes extérieures :

☞ Sur les bords de Vienne : pour une mise en bouche, nous proposons l'accordéoniste Clara Sanchez qui parcourt le pays depuis une dizaine d'années, le verbe envolé pour un tour de chanson française. Inspirée par la voix de Piaf, l'humour à la Brassens ou encore le culot d'une Frehel, elle interprète à sa manière quelques grands classiques de la chanson et emporte dans son bagage des compositions ; puis, sur la scène, se succèderont les groupes « **LISE DELLAC** » : l'esprit folk/blues des années 60/70 et « **AKAN KHELEN** » : ces cinq musiciens réinventent le répertoire des musiques tziganes avec leurs propres compositions au groove efficace ! De la Balkan No'made Music *!* Après le **feu d'artifice**, les 15 musiciens de **LIMOUZI'K BAND** animeront la fin de soirée.
Le manège des petits sera présent comme les années précédentes.

☞ Au niveau du bar restaurant « Le Rivage », « **JAZZ A LA CARTE** » ouvrira la soirée, puis laissera la place au répertoire varié du **LIMOUZI'K BAND,** pour enfin écouter les déboires et maux d'amour du trio féminin « **LA QUINTE** ».

*La chorale locale adulte **OPACAD** investira la belle église romane d'Exideuil, entrainant son public avec des chants « participatifs ».

Sans oublier :

☞ A partir de 19h, les enfants de l'école d'Exideuil exposeront leurs œuvres réalisées dans le cadre des TAP avec l'artiste plasticien Fabrice Pressigout,

☞ Dans la rue, l'association **Ah Toupie** vous proposera de nouveau ses jeux en bois. Durant la soirée, vous aurez la chance de pouvoir vous faire maquiller par Krystel et peut-être rencontrerez-vous quelques artistes par ci par là qui vous prouveront leur agilité ; merci d'être généreux avec eux !

La circulation sera interdite dans le bourg à tout véhicule motorisé à partir de 17h30 et la route de la Rambaudie sera fermée pour le tir du feu d'artifice de 20h30 à minuit. Des déviations seront mises en place.

Mesures de sécurité:

Conformément à la demande de la Préfecture et du maintien du plan Vigipirate, des agents de sécurité contrôleront les sacs à chaque entrée, les glacières seront interdites.
Les chiens devront être tenus en laisse voire muselés pour les chiens de catégorie 1 et 2.
Aucun véhicule à moteur, notamment les 2 roues, seront tolérés dans le bourg.

PLAN COMMUNAL D'ENTRETIEN

La loi sur la transition énergétique **n°2015-992 du 17 août 2015 (relative à la transition énergétique)**, dans son article 68, réglemente l'usage des pesticides tant pour les particuliers que pour les collectivités. Cette Loi modifie la **Loi n° 2014-110 du 06 février 2014** visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national.

Depuis le **1er janvier 2017**, l'**usage des produits phytosanitaires est interdit** (hors produits de bio-contrôle, produits qualifiés à faible risque (règlement CE N°1107/2009) et produits autorisés en agriculture biologique) sur les espaces verts, les forêts, les voiries (sauf zones étroites ou difficiles d'accès pour des raisons de sécurité des agents communaux) et les promenades accessibles ou ouverts au public relevant du domaine public ou privé. De même, **à partir du 1er janvier 2019**, la vente, la détention ou l'utilisation de tous les produits phytosanitaires seront interdits pour les particuliers.

Pour cette raison, cette année, la commune a décidé de réaliser un **plan d'entretien des espaces publics** afin d'appréhender plus précisément les différentes zones entretenues sur la commune et les pratiques d'entretien réalisées. Ce plan d'entretien est un **outil de diagnostic** des pratiques et des risques pour la ressource en eau et la santé publique : il permet de connaître les pratiques, déterminer les objectifs d'entretien, classer et mesurer les zones en fonction de leur risque et proposer des solutions techniques adaptées. Son but est donc de mettre en évidence les risques liés à l'application de désherbant sur les espaces gérés par la commune, de mettre en place une gestion différenciée des espaces (la démarche de la gestion différenciée consiste à entretenir les espaces en fonction de leurs potentiels, enjeux et spécificités, du plus soigné au plus naturel) et de préconiser les techniques les plus appropriées à l'entretien des surfaces concernées.

Ce plan doit s'accompagner d'une réflexion de la part de l'ensemble des personnes concernées, élus, services techniques et particuliers :

- Quelle est la place de la végétation spontanée dans la ville ?
- Doit-on désherber partout ?

La présence de végétation va-t-elle forcément à l'encontre de la notion de « propreté » ?

Un plan d'entretien des espaces publics est donc un outil de diagnostic et d'aide à la décision pour la commune qui s'inscrit dans une perspective de développement de l'espace urbain respectueux de l'environnement et de la santé publique.

Ce n'est pas un manque "d'action" de vos élus et de vos agents communaux, mais au contraire une réflexion globale de l'entretien sur la commune par une volonté de préserver la ressource en eau et votre santé.

Ce n'est pas "moins d'entretien", c'est le "bon entretien" au "bon endroit".

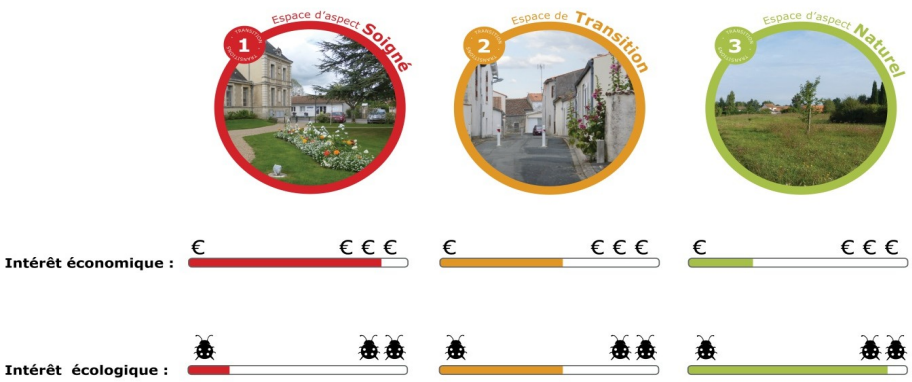

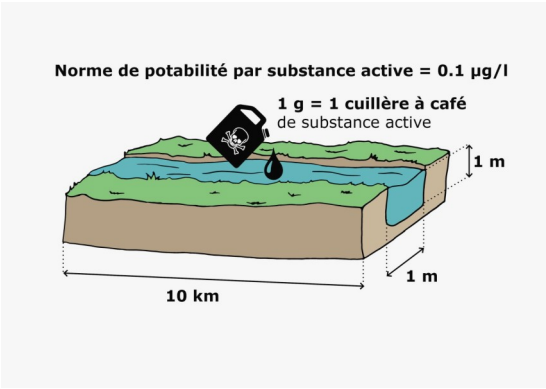

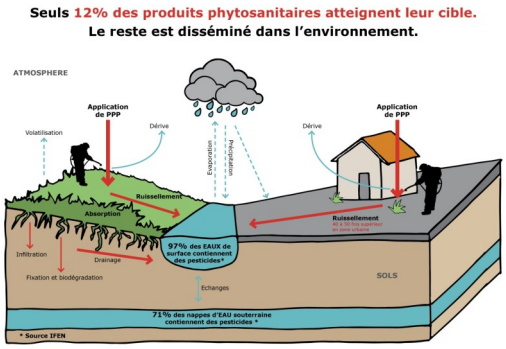

AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Une question sur le logement : ayez le reflexe ADIL…

Vous recherchez une information rapide dans le domaine de l'habitat, appelez le **05 45 93 94 95**. Un juriste de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 16) est là pour vous répondre.

Un déclic pour un nombre croissant de charentais puisqu'en 2016, ils ont été nombreux à nous avoir contacté, que ce soit pour une révision de loyer, un congé locatif, pour connaître à qui incombe une menue réparation… Mais l'entretien téléphonique ne suffit plus quand il s'agit d'évaluer un projet d'accession, d'étudier l'opportunité d'un réaménagement de prêt, d'examiner un contrat de construction, de traiter un problème d'urbanisme, ou plus généralement pour un conseil juridique lors d'un litige.

L'ADIL vous accueille **sur rendez-vous** :

du lundi au vendredi
(fermé au public le mardi matin),
de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
au siège d'Angoulême - Maison Départementale de l'Habitat, 57 rue Louis Pergaud

Elle est également présente sur votre territoire en permanences à **Roumazières-Loubert**, le **2ème mercredi du mois** - sur rendez-vous à la Communauté de Communes (téléphoner à l'Adil pour prendre RDV) - Espace Haute Charente - 65 RN.

Nous vous rappelons que l'ADIL 16 est conventionnée par le Ministère du Logement, et que selon l'article L.366-1 du Code de la construction et de l'habitation, elle a pour mission *« d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial…».*

Le conseil offert est neutre et objectif, grâce à la diversité de ses membres : Conseil Départemental et collectivités locales, Etat, 1 % Logement, établissements prêteurs, CAF, MSA, organismes HLM, représentants des usagers et des familles, professionnels du bâtiment, du droit, de l'immobilier…

ADIL 16
57 rue Louis Pergaud – 16000 ANGOULEME
☎ 05 45 93 94 95 - 🖷 05 45 93 94 96
E-mail : adil16@orange.fr
Site internet : https://www.adil16.org